

Vienne le 11 Janvier 1852.

Monsieur le Comte,

Nous avons été informés que le gouvernement français allait insister avec force sur les réclamations qu'il a été dans le cas d'adresser au conseil fédéral contre la tolérance accordée aux révolutionnaires français, réfugiés en Suisse et qui ont osé en dernier lieu sous l'égyde de l'hospitalité dont ils jouissent sur le territoire helvétique lancer aux populations de la France des appels à la révolte armée.

Nous avons nous même trop souvent et trop hautement condamné l'énorme abus qui s'est fait en Suisse du droit d'asyle depuis si longues années, nous avons trop souvent signalé cet abus comme une source inépuisable de dangers flagrans pour les pays limitrophes, pour que nous puissions

A
Monsieur le Comte de Harrich.
à Berne



méconnaitre le droit parfait de la France
d'exiger de la Suisse le redressement immé-
diat et complet de ses justes griefs.

Il est une vérité dont le conseil
fédéral, dans l'intérêt bien entendu
de la Suisse, ne saurait avoir se pénêtrer.
C'est qu'il est survenu depuis peu
un changement essentiel dans la situation
politique de l'Europe. Si les hommes
appelés à exercer le pouvoir suprême
dans la confédération sont animés de
sentiments vraiment patriotiques, qu'ils
n'oublient jamais que bien des actes
attentatoires à la justice et au droit
public de l'Europe, qui ont pu s'accom-
plir impunément il y a quatre ans, lors
que la révolution était triomphante
presque partout, et qu'un esprit de
vertige s'était généralement emparé
des esprits, ne manqueraient pas de
rencontrer de la part des Suissesses
gardiennes de la foi des traités et de
la paix politique, une opposition décidée

et une répression vigoureuse aujourd'hui
que, grâce à leurs efforts persévérans
les fondemens ébranlés de l'ordre social
se trouvent de nouveau être raffermis.

Sans cette considération, nous l'espérons,
le conseil fédéral puisera de nouveaux
et puis sans motifs de faire ce que lui
prescrivent d'ailleurs la justice et l'équité,
en réprimant avec sévérité les machina-
tions révolutionnaires dont la France
se plaint à bon droit, et en obviant par là
aux graves et fâcheuses conséquences
auxquelles un refus exposerait la
Suisse sans aucun doute. - L'amitié
la plus désintéressée ne saurait offrir
à la confédération des conseils plus
utiles et plus adaptés aux circonstances,
et c'est pour cela même que je vous invite
Monsieur le Comte, à les prendre pour
règle du langage que vous tiendrez
à Monsieur le Président de la confédéra-
tion, toutes les fois que vous en aurez
l'opportunité. - Veuillez sur-

329.

H.N. n. 26. Jan. 1852

Originalunterschrift des Herrn Minister
 L. v. Stein zu dem Zeitpunkt.

Je vous prie d'élever votre voix dans le sens de
 cette dépêche dès que M. l'Envoyé de
 Prusse jugera à propos de réclamer
 votre appui moral en faveur des ré-
 clamations qu'il est chargé de faire
 valoir à l'égard des menées des réfugiés
 politiques. —
 Recevez Monsieur le Comte etc.

Votre empêchement de
 Monsieur le Ministre des
 affaires étrangères.
 Le sous-secrétaire d'Etat

Signé / Werner